REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

DECRET N°72-57 du 9 mars 1972

chargeant le Ministre de la Justice et de la Législation de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- A compter du 8 mars 1972, Mr Michel TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan, pendant l'absence de Me Joseph KEKE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 mars 1972

Par le Président du Conseil
Présidentiel, chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Hubert M A G A

AMPLIATIONS : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3 - SGG 1 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 - JORD-Cdo Chanc. 2 - DEP 2 - DGAJL-Dtion-Stat. 4.